Envoyé en préfecture le 11/07/2025
Reçu en préfecture le 11/07/2025
Publié le 11/07/2025
ID : 073-217302314-20250703-2025DELIB_041-DE

DCM N° 41 /2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

République Française

Département de LA SAVOIE

Arrondissement de
ST-JEAN-DE-MAURIENNE

COMMUNE de
ST-ETIENNE-DE-CUINES – 73130

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet , à dix-neuf heures, **le Conseil Municipal**, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en Séance Publique, sous la Présidence de **M. LAZZARO Dominique, MAIRE.**

- MEMBRES PRÉSENTS : MM. - BIGNARDI Martine - CLAPPIER Yves - CLÉMENT Pierre-Benoît - COMBET-BLANC Françoise - CURCIO Véronique - DEJEAN Jocelyne - PACHOUD Bernard - ROCHETTE Pierre - TOGNET André.

- MEMBRES ABSENTS EXCUSÉS :
- Mme ALPE Martine. (aucune procuration donnée).
- M. DEPLANTE Benjamin (procuration donnée à M. TOGNET André).
- Mme LEMAIRE-LÉVY Florence (procuration donnée à M. CLÉMENT Pierre-Benoît).
- Mme ROL Nelly (procuration donnée à M. ROCHETTE Pierre).

-Mme COMBET-BLANC Françoise a été élue Secrétaire de Séance.

DATE CONVOCATION C.M. :
27/06/2025
DATE PUBLICATION SUR SITE INTERNET ET AFFICHAGE LISTE D.C.M. :
08/07/2025
DATE ENVOI DCM EN SOUS-PREFECTURE de ST-JEAN-DE-MAURIENNE :
11/07/2025
DATE PUBLICATION D.C.M. SUR SITE INTERNET :
11/07/2025

-NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX :

-EN EXERCICE	**:**	**14**
-PRÉSENTS	**:**	**10**
-VOTANTS	**:**	**13**

OBJET : DEMANDE D'UN PARTICULIER POUR L'ACQUISITION D'UNE PARTIE D'UNE PARCELLE COMMUNALE.
Délibération du Conseil Municipal N° 41 /2025

M. Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier reçu par mail le 25/06/2025 de M. DAMASCENO- SOBRAL Fabien relatif à sa demande d'acquisition d'une partie d'une parcelle communale située devant son établissement au 8 route de la Combe d'une superficie de 40 m2 et de la photo de cette parcelle jointe à sa demande.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré,

***Votants : 13**
***4 ABSTENTIONS :**
- M. CLÉMENT Pierre-Benoît et procuration de Mme LEMAIRE-LÉVY Florence.
Raison de ce vote de M. CLÉMENT Pierre-Benoît : « En raison de la présence des réseaux présents sous le périmètre indiqué à l'achat, le candidat aurait dû indiquer dans son projet les modalités proposées pour les interventions des services compétents en cas de nécessité.»
-M. TOGNET André et procuration de M. DEPLANTE Benjamin :
Raison de ce vote de M. TOGNET André : « Pour essayer d'apaiser les tensions qui règnent entre la Commune et M. DAMASCENO-SOBRAL Fabien, j'ai préféré m'abstenir ».
***9 voix CONTRE.**

- **DECIDE de ne pas vendre cette partie d'une parcelle communale à M. DAMASCENO- SOBRAL Fabien pour la raison suivante : des réseaux secs et humides passent sur cette parcelle communale.**

FAIT ET AINSI DELIBERE, les jours, mois et an ci-dessus
POUR COPIE CONFORME, 11 juillet 2025.

M. LAZZARO Dominique,

MAIRE de ST-ETIENNE-DE-CUINES

Mme COMBET-BLANC Françoise,

Secrétaire de Séance